

Accès au service de Médecine sur le site de Magny-en-Vexin :
38 rue Carnot - 1er étage bâtiment central

En voiture

- Depuis Pontoise : autoroute A15 puis D14, direction Rouen. Sortie Magny-en-Vexin, direction centre ville.
- Depuis Mantes : D983, direction Beauvais.
- Coordonnées GPS : 49,15459 - 1,78495

En bus

- À partir des gares de Cergy Saint-Christophe, Cergy le Haut ou Pontoise : Ligne 9504, en direction de Bray et Lû. À Magny-en-Vexin, descendre à l'arrêt « Place d'armes ». En centre ville, prendre la direction du Centre hospitalier du Vexin (rue Carnot).

Co 179 mai 2022



Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin

Adresse postale : BP 50039 - 95420 Magny-en-Vexin

Tél. : 01 34 79 44 44 - www.ghi-vexin.fr

Site de Magny-en-Vexin : 38, rue Carnot, 95420 Magny-en-Vexin

Groupement Hospitalier de Territoire Nord Ouest Vexin Val-d'Oise

Le Service de Médecine Polyvalente

du Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin



Chef du pôle de proximité : Dr Jean-Paul DABAS
Responsable du service : Dr Thomas AKPAN

Tél. secrétariat : 01 34 79 44 71
secretariat-medecine@ght-novo.fr
38, rue Carnot - 95420 Magny-en-Vexin

Le Service de Médecine Polyvalente du Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin

Madame, Monsieur,

**Vous allez être accueilli(e) en médecine polyvalente du G.H.I. du Vexin.
Afin de rendre votre séjour le plus agréable possible, nous avons rédigé cette plaquette d'information qui vous présente le service, son fonctionnement ainsi que les différents professionnels qui le composent.**

Votre parcours de soins :

En amont de votre arrivée dans le service, vous vous rendez au bureau des admissions.

Si vous le souhaitez, vous pouvez être accompagné(e) par un professionnel. L'admissionniste procéde à l'enregistrement de votre identité.

Pour cela, nous vous demandons de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport, etc..) et de votre carte d'assurance maladie (carte vitale, carte de mutuelle).

Une fois cette démarche administrative réalisée, vous serez pris en charge dans le service.



Vous serez installé(e) dans une chambre puis l'équipe paramédicale procédera au recueil de différentes informations vous concernant.

Elles seront enregistrées dans votre dossier.

Enfin, vous serez vu(e) par un médecin du service qui prendra

connaissance des éléments médicaux vous concernant.

Une fois ce recueil réalisé, un projet de soins personnalisé vous sera proposé. Enfin, vous pourrez, si vous le souhaitez, programmer une rencontre entre votre médecin et la personne de confiance que vous aurez désignée dès votre arrivée. Pour cela, nous vous demandons de bien vouloir prendre rendez-vous auprès du secrétariat médical.

Les professionnels du service demeurent à votre disposition. N'hésitez pas à les interroger pour toute question.

Les modes d'admission :

Transfert depuis un autre établissement ou via le service des Urgences du Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin. Pour tout renseignement, contacter le cadre de santé.

Description du service :

Situé au premier étage du bâtiment principal de l'hôpital de Magny-en-Vexin, le service de Médecine polyvalente remplit son rôle de proximité en accueillant des patients porteurs de diverses

pathologies, venant de la ville de Magny-en-Vexin et des communes avoisinantes, ainsi que des filières de soins développées depuis plusieurs années.

Le service de Médecine possède 26 lits dont 5 lits identifiés "Soins Palliatifs". Il comporte quatorze chambres individuelles et six chambres doubles. Toutes les chambres possèdent sanitaires et douches individuels. Elles sont équipées de lits électriques à hauteur variable, de télévisions et mobiliers adaptés.

L'ensemble du personnel du service Médecine vous souhaite le meilleur séjour possible.

Les horaires de visite

Les visites sont autorisées de 13h à 20h et les enfants de moins de 15 ans ne sont pas autorisés.

La prise en charge financière

Tout patient peut être admis dans cette structure. Le tarif journalier général est pris en charge par la Sécurité Sociale. Il existe un forfait journalier pris en charge par les mutuelles. Si vous n'êtes pas à 100% (ALD) pour la pathologie motivant votre admission, vous devez vérifier auprès de votre mutuelle si les transports ou le supplément chambre individuelle sont bien pris en charge.



Équipe médicale

Docteur Thomas AKPAN

Praticien Hospitalier

Responsable de service

Infectiologie : médecine tropicale - Pathologies liées au VIH.

Docteur Carla COELHO

Praticien Hospitalier Attaché

Cadre de santé

Sandrine LE GUILLY

Tél : 01 34 79 43 32

Secrétariat : 01 34 79 44 71

et fax 01 34 79 44 96



Equipe pluri-professionnelle
kinésithérapeutes, diététiciennes,
assistante sociale, ergothérapeutes
infirmières, aide-soignantes, ASH